

Burundi : Accord sur un programme de DDR entre la rébellion et l'Etat

PANA, 16/04/2009 Bujumbura, Burundi - Le ministre burundais de la Force de défense nationale (FDN), le lieutenant-général Germain Niyoyankana, a annoncé, jeudi, un nouvel accord sur la Démobilisation, le désarmement et la réintégration (DDR) de quelque 8.500 ex-combattants des Forces nationales de libération (FNL). L'accord, scellé à Pretoria, sous la médiation sud-africaine, prévoit l'intégration dans les différents corps de défense et de sécurité de ex-rebelles à raison de 60% dans l'Armée régulière et 40% dans la Police nationale, a déclaré le ministre. Quelque 5.000 autres ex-combattants rebelles vont retourner à la vie civile, d'après la même source. Les FNL revendiquent habituellement plus de 21.000 combattants dans leur rang mais n'ont montré, ce jour, que moins de 3.500 éléments actuellement rassemblés dans un site, au nord-ouest du Burundi, en prélude à leur désarmement, démobilisation et réintégration. Un accord global de cessez-le-feu lie, théoriquement, l'Etat burundais et la rébellion depuis 2006. L'accord prévoit également la reconnaissance du mouvement en tant que parti politique pouvant évoluer dans la légalité constitutionnelle ainsi qu'un certain nombre de postes de responsabilité à réserver aux cadres rebelles dans différentes institutions du pouvoir central. La mise en application effective et intégrale de l'accord en souffrance depuis bientôt trois ans devrait mettre fin au sentiment de "ni guerre, ni paix" qui prévaut toujours dans les esprits des citoyens burundais. La principale ligue des droits de l'Homme, "Iteka" (dignité, en langue nationale kirundi) a publié, mercredi, le rapport 2008 sur la situation des droits de l'Homme au Burundi faisant état d'au moins 600 personnes tuées l'année dernière à travers le pays. Les Nations unies, de leur côté, estiment à au moins 300.000 le nombre de personnes, pour la plupart civiles, qui ont perdu la vie dans la décennie écoulée de guerre civile à laquelle sept rébellions ont pris une part active.